



GARANTIE

ASPECTS GENERAUX

Selon ces dispositions, le vendeur garantit que le produit de notre marque correspond à cette garantie. Ne présente aucun défaut de conformité au moment de la livraison.

La période de garantie pour le produit est de 2 ans et se calcule à partir du moment de la livraison.

Si la non-conformité se produit et est notifiée par l'acheteur au cours de la période de garantie, le vendeur devra réparer ou remplacer le produit à l'acheteur à l'adresse où il jugera approprié, sauf si cela est impossible ou disproportionné.

S'il est impossible de réparer le produit, l'acheteur peut demander une réduction proportionnelle du prix ou si le défaut est suffisamment grand, la résiliation du contrat de vente.

Les parties remplacées ou réparées de cette garantie ne prolonge pas la durée de la garantie du produit d'origine, mais auront leur propre garantie.

Pour la mise en marche de cette garantie, l'acheteur doit accréditer la date d'achat et la livraison.

Si six mois après la livraison du produit, le client nous informe d'un manque de conformité il devra prouver l'origine et l'existence du défaut allégué.

Cette garantie ne limite ni n'atteint les droits correspondant aux consommateurs en vertu des normes nationales obligatoires.

CONDITIONS PARTICULIERES

Cette garantie couvre les produits mentionnés dans le présent manuel.

Ce certificat de garantie ne s'applique que dans les pays de l'Union européenne.

Pour l'efficacité de cette garantie, l'acheteur doit suivre strictement les instructions du fabricant fournies dans le document accompagnant le produit quand il est applicable en fonction du nombre de gamme et le modèle.

Lorsqu'il sera spécifié dans un calendrier, l'entretien ou le nettoyage de certaines pièces ou composants du produit spécifié, la garantie ne sera valable que si elle a suivi ce calendrier.

LIMITATIONS

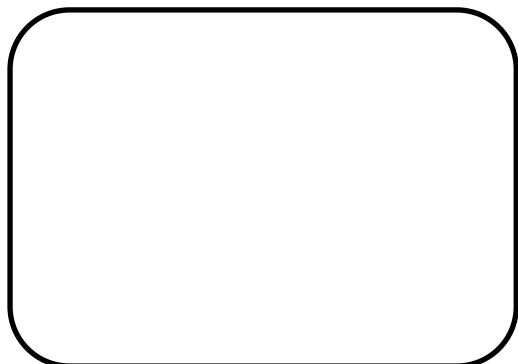
Cette garantie ne s'applique qu'aux ventes réalisées aux consommateurs, ce qui signifie pas aux consommateurs qui achètent le produit à des fins d'activité professionnelle.

Cette garantie ne couvre pas l'usure normale d'usage du produit. En ce qui concerne les pièces, les composants et / ou matériaux ou produits consommables tels que les piles, les ampoules etc, seront celle prévue dans la documentation accompagnant le produit.

La garantie ne couvre pas les cas dont le produit: 1- a fait l'objet d'un traitement incorrect. 2- a été réparé ou manipulé par une personne non autorisée. 3.-a été réparé ou entretenu avec des pièces non d'origine.

Lorsque le défaut de conformité du produit est dû à une mauvaise installation ou mise en service, cette garantie répondra uniquement lorsque la dite installation ou la mise en service soit inclus dans le contrat de vente du produit ou l'ait réalisé le vendeur sous sa responsabilité.

SCEAU DE L'ETABLISSEMENT



Nº DE GARANTIE

TORRENTE INDUSTRIAL S.L.
C/ Sierra Calderona, s/n ☐ Apto. de Correos, 10
Teléfono de atención al cliente 96 273 01 36
46180 Benaguacil ☐ Valencia ☐ España
www.torrenteindustrial.com
E-mail: export@torrenteindustrial.com
S.P.V.: s.tecnico@torrenteindustrial.com



CONDITIONS DE GARANTIE DES PISCINES TOI

Composants	Garantie	Perte de la garantie
Liner	La Garantie couvre n'importe quel défaut de fabrication dans les soudures pendant 1 an. Ces défauts apparaissent peu après avoir monté la piscine. 15 jours après avoir monté la piscine, cette Garantie cesse d'avoir effet car la conservation du liner dépend de l'usage qui lui est donné.	Crevaisons, ou des pores sur la surface du liner, produits par une mauvaise manipulation durant le montage de la piscine, au déballage du produit ou par un mauvais stockage. L'utilisation de produits chimiques agressifs, comme le chlore solide, sulfaman... En cas de démontage pour la monter dans un autre endroit, où l'année suivante...
Bande Métallique	La Garantie couvre 2 ans contre n'importe quel défaut de fabrication, ainsi que de l'oxyde. La bande métallique doit être montée comme le Manuel d'Instructions indique, en plaçant toutes les pièces, la visserie et les ferrures.	Enterrer la piscine , annule totalement la Garantie puisque ce sont des piscines conçues pour les monter sur le sol. Peindre ou utiliser des produits chimiques , sur la bande métallique, et l'utilisation de produits corrosifs pour le nettoyage aux environs de la piscine annule la Garantie.
Système Filtration	La Garantie couvre 2 ans n'importe quel défaut de fabrication. L'installation et l'entretien du système de filtration de la piscine devra être fait comme il est indiqué dans le Manuel d'Instructions.	Le " bouchon " produit par le " feuillage " produit par un mauvais entretien de la piscine, ainsi comme par l'usage de produits acides, annule la Garantie. Si le moteur présente des signes d'avoir été manipulé par un personnel non qualifié. Dommage du moteur pour le faire fonctionner à vide , sans eau. Ne pas suivre les instructions d'installation électrique.
Decoh!pool	La Garantie du Decoh!pool couvre 6 mois n'importe quel défaut de fabrication. La Garantie du Decoh!pool couvre la perte de la couleur durant 1 été puisque il s'agit d'un produit biodégradable, sensible aux radiations solaires (très variable, selon la zone de situation de la piscine).	Des coupures ou des déchirures , produites pendant le montage. Décoloration produite par l'utilisation de produits chimiques. Utilisation pour d'autres piscines.
Bâche d'Hiver	La Garantie couvre 1 an n'importe quel défaut de fabrication (c'est à dire les dimensions et l'achèvement du produit).	Des dommages produits par l'inclémence atmosphérique.

EXCLUSION GÉNÉRALE DE LA GARANTIE

La Garantie TOI n'aura pas d'effet dans les cas suivants:

- Quand les pannes ou les défauts auront été produits par une incorrecte utilisation, montage ou mauvais traitements du produit.
 - Quand les dommages au produit auront été causés par des catastrophes naturelles, des cas fortuits ou un cas de force majeure.
- Pour n'importe quel incident, n'oubliez pas:

- Il est indispensable la présentation du **Tiquet d'Achat**.
- Il est indispensable nous indiquer le **N° du Lot** (à l'intérieur de l'emballage).
- Si vous observez que l'emballage est détérioré à la livraison, effectuez une "observation" dans le Bon de Livraison, bien que vous ne pouvez vérifier les dommages jusqu'au déballage de la piscine.
- Si vous avez demandé la présence d'un technicien pour résoudre un problème et il observe que le souci a été occasionné par une mauvaise manipulation ou un mauvais montage, les frais seront payés par le client, PAS par l'entreprise.